



## RAPPORT FINANCIER DE LA CTOI A MI-PAROURS POUR 2025

PREPARE PAR : SECRETARIAT

### OBJECTIF

1. Le Règlement financier de la CTOI (2019) requiert un examen à mi-parcours des finances de la CTOI, qui sera élaboré par le Secrétariat et examiné par le CPAF et la Commission.

### SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2025

#### *Au 31 mars 2025, près de 49% du budget de 2025 ont été reçus des Membres*

2. Le total des contributions requises des Parties contractantes au titre du budget de 2025 s'élevait à 4 401 862 USD.
3. Au 31 mars 2025, un total de 2 149 115 USD a été reçu. Il est à noter, toutefois, que ce montant des contributions peut inclure certains arriérés de contributions dus d'années antérieures à 2025.
4. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles à l'Appendice 1.

### DEPENSES POUR LES 3 PREMIERS MOIS DE 2025

#### *Au 31 mars, près de 29% du budget de 2025 ont été utilisés.*

5. Le budget total au titre de 2025 s'élève à 4 401 862 USD et, au 31 mars, la Commission a utilisé la somme de 1 269 669 USD (29%, cf. Tableau 1).
6. Les budgets liés au personnel<sup>1</sup> (totalisant 2 795 874 USD) devraient être sous-utilisés. Tout retard dans l'étalement du recrutement du nouveau Chargé des pêches P3 (Données) pourrait avoir un impact sur le taux de dépenses et réduire les dépenses totales. Il pourrait également y avoir des différences en fin d'année en ce qui concerne les dépenses pour les salaires locaux en raison des fluctuations du taux de change USD-SCR et des changements imprévus de l'ajustement de poste.
7. Les budgets liés au fonctionnement<sup>2</sup> sont, dans l'ensemble, en voie d'être utilisés, avec un total de 632 522 USD utilisés sur un budget de 1 156 865 USD (55%). Cela inclut des engagements pour des contrats à long terme.
8. Le budget de réunions a été dépassé en 2024 et sera de nouveau dépassé en 2025 si aucun hôte ne présente de propositions pour accueillir les réunions. Le budget de réunions de 2025 a été établi à 90 000 USD et afin de faire face à des imprévus, la Commission a convenu que les économies réalisées et, si nécessaire, le FdR seraient utilisés pour couvrir tout besoin supplémentaire en 2025. On ne sait pas encore si le FdR sera nécessaire en 2025 pour couvrir les coûts de réunions.
9. 39% du budget de voyages ont été utilisés en 3 mois mais ces coûts incluent toutes les dépenses de voyages pour les réunions annuelles à La Réunion. Des fonds extrabudgétaires sont également disponibles pour les voyages par le biais du projet en cours de l'UE. Le budget de voyages devrait donc être suffisant.

<sup>1</sup> Les coûts de personnel comprennent les coûts salariaux et les indemnités. Les estimations des coûts salariaux sont relativement précises car elles sont déduites des extrapolations des salaires actuels. Toutefois, les cotisations de l'employeur aux fonds de pension et de santé peuvent être variables et sont plus difficiles à prévoir, étant donné qu'elles sont déterminées par la FAO et peuvent changer à tout moment au cours d'un exercice budgétaire. Le CPAF est informé que bien que le Secrétariat fournisse les meilleures estimations pour les coûts de personnel, il n'a pas de contrôle sur les dépenses finales dans cette partie du budget annuel.

<sup>2</sup> Il est à noter que les chiffres de dépenses de fonctionnement du tableau incluent des « engagements fermes » réalisés pour des accords contractuels, tels que des bons de commande et des contrats.

10. Les dépenses de traduction ont progressé en 3 mois en raison des fonds engagés pour les contrats de service de traduction qui s'étendent tout au long de l'année.

### TRANSFERT DE CREDITS ENTRE DES SOUS-POSTES DU BUDGET

*Conformément au Règlement financier (2019), le Secrétaire exécutif peut autoriser des transferts entre sous-postes jusqu'à un maximum de [15] pour cent des crédits visés à l'article III.5 du présent règlement, sur approbation du Président de la Commission et jusqu'au prochain examen à mi-parcours.*

11. Aucun transfert n'est actuellement proposé en 2025.

### FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS

12. Comme indiqué dans le document IOTC-2025-SCAF22-05, les dépenses annuelles moyennes pour le FPR s'élèvent à environ 252 046 USD et le budget disponible pour 2025 est de 300 000 USD.
13. Au 31 mars 2025, la somme de 56 026 USD a été utilisée dans le cadre du FPR. Cela inclut la plupart mais pas la totalité des dépenses de voyages pour les réunions actuelles qui seront comptabilisées au mois d'avril.

### PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS

14. Le contrat du Programme Régional d'Observateurs (PRO) est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Le Programme est en cours. Un nouveau contrat sera attribué pour les services du PRO en 2025-26 et un appel de fonds a été adressé aux participants pour un total de 655 728 USD. Au 31 mars 2025, un total de 517 255 USD a été reçu.

### AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

15. Le Secrétariat a reçu un montant de 638 117 USD de l'Union européenne en tant que première tranche pour couvrir le financement d'un nouveau projet en 2023-24. Le projet pluriannuel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 et se poursuivra à l'appui d'un ensemble d'activités scientifiques et en lien avec l'application qui ont été classées prioritaires par la Commission à travers ses organes techniques. La deuxième tranche de financement a récemment été sollicitée.

### UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT EN 2025

*L'autorisation d'utiliser le FdR a déjà été accordée*

16. Réunions. Se reporter au paragraphe 8.
17. Fonds de Participation aux Réunions jusqu'à 40 000 USD. Ce montant sera transféré du FdR au FPR, si nécessaire. Se reporter également au paragraphe 12.
18. Site web de la CTOI (en tant que de besoin).

*L'autorisation d'utiliser le FdR est demandée en 2025*

19. L'infrastructure informatique de la CTOI est vieillissante et n'est pas conforme aux spécifications de la FAO. Elle nécessitera donc une mise à niveau. Le Secrétariat est en pourparlers avec la FAO en vue d'aligner son infrastructure sur les politiques de la FAO et actualiser les composantes critiques en tant que de besoin.

### SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du rapport financier à mi-parcours pour 2025.

- 
- b) **NOTE** que des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires pour qu'un consultant révise entièrement l'infrastructure informatique de la CTOI. Les fonds destinés à cette fin seront prélevés, en premier lieu, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires puis, seulement si cela s'avère nécessaire, sur le Fonds de roulement.

**Tableau 1.** Comparaison entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses réelles au 31 mars 2025 (en USD).

	BUDGET TOTAL 2025	DÉPENSES AU 31 MARS 2025	SOLDE	% UTILISA TION
<b>PERSONNEL CADRES</b>				
SALAIRE DE BASE (& post adj)	1 476 248	304 554	1 171 694	21%
PENSION & SANTE	455 037	92 987	362 050	20%
INDEMNITÉS ET LOGEMENT FAO	607 005	118 741	488 264	20%
ICRU	73 610	9 391	64 219	13%
<b>PERSONNEL SG</b>	-	0	-	
SALAIRE DE BASE	89 447	17 844	71 603	20%
PENSION & SANTE	46 084	10 414	35 669	23%
INDEMNITÉS FAO	43 406	6 894	36 512	16%
ICRU	5 037	730	4 307	14%
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>2 795 874</b>	<b>561 556</b>	<b>2 234 318</b>	<b>20%</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	104 885	23 345	81 540	22%
CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SEF	442 180	296 814	145 366	67%
VOYAGES (PERSONNEL)	165 000	64 528	100 472	39%
RÉUNIONS	90 000	95 228	(5 228)	106%
INTERPRÉTATION	140 000	35 195	104 805	25%
TRADUCTION	115 000	104 026	10 974	90%
ÉQUIPEMENT	10 000	1 035	8 965	10%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉ	79 800	12 350	67 450	15%
FRAIS IMPRÉVUS	10 000	-	10 000	0%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 156 865</b>	<b>632 522</b>	<b>524 343</b>	<b>55%</b>
Contribution add. SEY	(28 750)	-	(28 750)	0%
Frais de gestion des projets	177 873	19 566	158 307	11%
Risque de déficit	-	-	-	0%
FPR	300 000	56 026	243 974	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 401 862</b>	<b>1 269 669</b>	<b>3 132 193</b>	<b>29%</b>

**Appendice 1. Situation des contributions des membres au budget autonome de la CTOI (en USD)  
au 31 mars 2025**

	1	2	3	4
Membre	Arriérés de contribution au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 (toutes les années avant 2025)	Contribution due pour 2025	Contributions reçues en 2025	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	203 726	203 726	0
BANGLADESH	74 642	81 200		155 841
CHINE	0	111 127		111 127
COMORES	297 303	81 118	21 000	357 420
UNION EUROPÉENNE	0	867 196	867 196	0
FRANCE	0	171 689	171 689	0
INDE	0	163 026	163 026	0
INDONÉSIE	0	345 732		345 732
IRAN	633 449	232 675		866 124
JAPON	0	224 040		224 040
KENYA	0	73 957	73 957	-1
CORÉE, Rép. de	0	245 862		245 862
MADAGASCAR	0	38 546		38 546
MALAISIE	0	84 786		84 785
MALDIVES	0	160 304		160 304
MAURICE	0	87 521	87 521	0
MOZAMBIQUE	139 301	44 056		183 358
OMAN	0	263 749		263 749
PAKISTAN	14 696	96 166		110 862
PHILIPPINES	0	54 306		54 307
SEYCHELLES	0	151 314	151 314	0
SOMALIE	15 429	15 179		30 608
AFRIQUE DU SUD	0	73 182		73 182
SRI LANKA	0	126 052		126 052
SOUDAN	403 189	15 269		418 459
TANZANIE	79 898	79 807	151 363	8 342
THAÏLANDE	0	86 415	86 415	0
ROYAUME-UNI	0	171 907	171 907	0
YÉMEN	841 643	51 956		893 600
<b>Total</b>	<b>2 499 551</b>	<b>4 401 862</b>	<b>2 149 115</b>	<b>4 752 298</b>

Tableau 1.1 Arriérés de contributions d'anciens membres

Membre	Total des arriérés de contributions
BELIZE	47 092
ÉRYTHRÉE	337 698
GUINÉE	143 295
SIERRA LEONE	66 097
VANUATU	26 251
<b>Total</b>	<b>620 433</b>

Total des arriérés de contributions

Membres	4 752 298
Anciens Membres	620 433
<b>Total</b>	<b>5 372 731</b>